



CHARTRE SERVICE APRES-VENTE

Comment nous joindre ?

TRIGANO REMORQUES

SERVICE APRES VENTE

ZONE INDUSTRIELLE

36260 REUILLY

Le SAV sera assuré...

- Par fax : 02.48.58.58.18.
- Par téléphone : 02.54.49.39.89.
- Par e-mail : sav.tr@trigano.fr

HORAIRES

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h

SAV sous garantie

- La garantie couvre un défaut de fabrication ou un non fonctionnement du produit dans le cadre de son utilisation normale.
- Le service après vente remplace les pièces manquantes et/ ou défectueuses, en aucun cas la totalité de l'article.
- Cette garantie contractuelle s'appliquera uniquement dans le cas d'une vente effectuée dans l'année suivant la date d'approvisionnement du magasin.

Exclusions

- Mauvaise installation, utilisation et / ou entretien.
 - Trous ou déchirures accidentels des bâches consécutifs au montage ou à l'utilisation.
 - Non respect des recommandations et consignes indiquées sur la notice de montage ou sur le manuel d'utilisation.
 - Modifications par le client du produit.
- Ainsi que les changements de couleur dus aux effets climatiques et de traitement.

Manquants et casse au déballage

- Les pièces éventuellement manquantes dans le colis initial sont fournies gratuitement sous réserve que la réclamation soit faite dans le mois suivant l'achat du produit.
- Le service après vente remplace les pièces manquantes et défectueuses et en aucun cas la totalité de l'article

Retours

- Il ne sera admis aucun retour de marchandise, sans accord et demande spécifique de notre part.
- Tout produit défectueux devra être tenu à disposition pendant 1 mois, celui-ci pourra faire l'objet d'une reprise pour expertise par nos soins.

Important

- Ne sont pas pris en charge les éventuels frais de dépose et pose, de dépannage.
- Les demandes d'indemnisation sous toutes formes ne sont pas admises.
- En cas de demande par un magasin d'intervention inopportune au près des consommateurs, les frais d'intervention ou d'expertise seront facturés au magasin.
- Le SAV Trigano REMORQUES n'assure pas les réparations, ni sur son site de production, ni au domicile du consommateur.
- En cas de réclamation sur un produit complet (Remorques ou tout autre produit de notre gamme) un taux de vétusté est obligatoirement appliqué.

Durée de la garantie contractuelle

Pour tous les produits de la gamme

- 1 AN à compter de la date d'achat par le Consommateur sur tous les éléments plastiques.
- 2 AN à compter de la date d'achat par le Consommateur sur tous les éléments métalliques.

Procédure magasin

Il s'agira pour le magasin ...

- De vérifier s'il s'agit bien d'un produit de notre gamme,
- De vérifier s'il s'agit effectivement d'un problème entrant dans le cadre de la garantie,
- D'enregistrer la réclamation en y joignant impérativement
 - le ticket de caisse ou facture
 - la fiche contrôle du dernier contrôle qualité
 - le numéro de série complet de la remorque
- D'aider à nous permettre d'identifier rapidement le problème rencontré
- De nous fournir les références précises et quantités des pièces (indiquées sur chaque notice de montage, et disponible sur demande).
- Dans certains cas, le service après vente s'autorise à demander la fourniture de photos pouvant aider à l'analyse d'un problème.

Cette réclamation sera transmise par fax ou Mail au :

SAV TRIGANO REMORQUES fax 02.54.49.39.97. Mail sav.tr@trigano.fr

Sous réserve d'un dossier complet et de la disponibilité des pièces, TRIGANO REMORQUES adressera au magasin, sous J + 4 jours, la pièce défectueuse ou manquante.

Uniquement à notre demande la pièce sera reprise pour expertise, frais de port à notre charge.

IMPORTANT : toute demande incomplète ne pourra être traitée dans les meilleurs délais.

SAV hors garantie

- Sous réserve de la disponibilité de la pièce, le service après vente peut assurer la vente de toute pièce de remplacement.
- Frais de port : un forfait "port et emballage" sera facturé pour toute expédition de SAV hors garantie.
- Les demandes d'indemnisation quelles qu'en soient la forme ne sont pas admises.